

La Crau du Piboulon bientôt sous très haute protection ?

ALLEINS ET MALLEMORT Pelouses steppiques, orchidées rares... malgré une superficie modeste, ce milieu naturel recèle une richesse écologique exceptionnelle. Il pourrait être le premier à bénéficier du statut de réserve métropolitaine de biodiversité.

Il n'est pas faux de dire que la Crau du Piboulon est un tas de déblais, mais c'est un tas de déblais naturels vieux de plusieurs centaines de milliers d'années." Mardi 13 octobre à Mallemort, le directeur de recherches au CNRS (Centre national de recherche scientifique) Thierry Dutoit a rappelé ce qui fait la singularité du site : sous son apparence de terrain remanié se cache un patrimoine naturel remarquable, au cœur d'une démarche de protection inédite à l'échelle métropolitaine.

À cheval sur Mallemort et Alleins, cet écrin écologique de 11,5 hectares abrite une pelouse quasiment unique en son genre, entourée d'un pourtour arboré. "Ces milieux constituent les seuls habitats de type steppique que nous ayons en Europe occidentale", souligne l'expert. Et c'est, évidemment, un véritable réservoir de biodiversité.

De fait, les inventaires réalisés par les naturalistes et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ont permis de recenser 406 espèces, dont 39 bénéficient d'un statut de protection et 19 présentent un enjeu de conservation local.

Du côté de la faune figurent l'Azuré de la baguenaudier, la Couleuvre de Montpellier ou encore le Rollier d'Europe. Pour ce qui est de la flore, on retrouve plusieurs orchidées, notamment l'Ophrys de Provence protégée au niveau régional. "Une forte richesse spécifique sur une toute petite zone", résume Auban Galvin, chargé de mission gestion de site à la LPO Paca.

13 années de lutte

La protection de la Crau du Piboulon, comme Rome, ne s'est pas faite en un jour. Elle est l'aboutissement d'un combat engagé en 2013, lorsqu'une opération photovoltaïque portée par Voltalia a menacé le secteur.

Mais c'était sans compter sur la mobilisation de l'association La Parole aux citoyens et le recours déposé devant le tribunal administratif en août 2018. Ou encore les inventaires botaniques réalisés par Georges Guende, docteur en écologie végétale, et Thierry Dutoit qui ont contribué à étayer la démarche.



La Crau du Piboulon devrait prochainement devenir la toute première réserve métropolitaine de biodiversité. / PHOTO PHILIPPE LAURENSEN

En 2020, la Ville de Mallemort avait indiqué à Voltalia que le bail ne serait pas reconduit, entraînant le retrait du projet, tel que le retrace Muriel Platon, conseillère municipale minoritaire et vice-présidente de la commission environnement et développement durable de Mallemort.

Quatre ans plus tard, c'est la Mairie d'Alleins qui sollicitait la Métropole afin d'engager une demande de préservation auprès du préfet. Depuis cette date, elle accompagne les deux communes dans la mise en place d'une protection réglementaire forte.

Cela dit, il s'avère que l'enjeu dépasse la seule Crau du Piboulon. "Nous nous sommes aperçus que très peu d'espaces naturels bénéficiaient d'une telle protection", explique Julie Corbon, gestionnaire biodiversité à la Métropole et

pilote du projet.

Si environ 50% du territoire métropolitain est constitué d'espaces naturels protégés, seuls 5% jouissent d'un classement réglementaire fort, selon les chiffres présentés lors de la réunion publique. L'objectif est désormais de porter cette proportion à 10%.

Un accès maintenu mais des usages encadrés

Au sujet de la Crau du Piboulon, le dispositif prévoit un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APPHN). Pour ce faire, deux commissions, régionale et départementale, ont été consultées.

"Et au regard de la solidité du dossier, des inventaires et des enjeux écologiques, nous étions naturellement très favorables à cet accompagnement", indique Cécile Reil-

Prochaine étape ? La consultation du public sur le site de la préfecture, avant la proposition de signature au préfet.

hes, cheffe du service mer et environnement à DDTM des Bouches-du-Rhône.

Prochaine étape ? La consultation du public sur le site de la préfecture, avant la proposition de signature au préfet. Dessenin affiché ? Une entrée en vigueur d'ici à la fin de 2026.

À noter : le classement envisagé du site ne signifie pas

pour autant une fermeture au public. "Il ne s'agit pas d'empêcher la population de venir s'y promener, mais d'encadrer les activités", précise-t-elle.

Il est notamment projeté de limiter les déplacements à pied ou à vélo aux chemins autorisés et d'interdire la circulation motorisée, tout comme le seraient camping, bivouac, feux, prélèvements de faune, flore et minéraux, chasse, activités sportives ou de loisirs, sous réserve d'exceptions prévues par le futur arrêté.

D'après les spécialistes, ces restrictions répondent à des pressions constatées sur le site : passage de véhicules motorisés, piétinement des pelouses... Par ailleurs, la fermeture progressive des milieux par l'embroussaillage constitue une autre menace qui nécessitera une gestion

écologique adaptée.

"Nous devons prendre soin de ce milieu", s'accordent les maires d'Alleins et Mallemort, respectivement Catherine Moyemont-Gaildry et Dimitri Farro.

Un comité de suivi réunissant les services de l'État, les communes, la Métropole, les associations et les organismes compétents devra accompagner la mise en œuvre de la sauvegarde.

Pour les deux municipalités, cette perspective marque l'aboutissement d'un long travail collectif. La Crau du Piboulon pourrait bel et bien devenir la première réserve métropolitaine de biodiversité, ce qui la placerait au premier rang d'une nouvelle stratégie de préservation des milieux naturels du territoire.

Nicolas GERONNE
ngeronne@laprovence.com